



DÉLIBÉRATION

du 23 mai 2023

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 25 MAI 2023 Publiée, le 30 MAI 2023 Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU. Étaient absents excusés : M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAudeau), Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance : M. Philippe JAHAN Date de la convocation : 17 mai 2023
Délibération n°23.3.3	<u>FINANCES</u> ZAC Cour des Bois – Avenant contrat MOE ARCADIS -TR6

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations antérieures :

- 29 mars 2016 : signature d'un marché de maîtrise d'œuvre conclu avec groupement ARCADIS/ATELIER FAYE/ATELIER 360/HARDY Environnement pour l'aménagement des tranches 3 à 6 de la ZAC Cour des Bois pour un montant initial de 524 049.90€ HT ;
- 03 novembre 2016, 7 février 2017, 11 décembre 2018 et 2 novembre 2021 : conclusion d'avenants 1 à 4 portant sur la correction des honoraires définitifs en phase AVP et extension de mission pour une étude d'un giratoire, phase d'APS et missions complémentaires loi MOP et visas permis de construire et reprise PRO tranche 5 pour un montant global de 61 646,65€ HT.

Elle ajoute qu'il convient désormais de prendre en compte des honoraires complémentaires de MOE pour les missions suivantes :

- ARCADIS / Atelier FAYE / ATELIER 360 : Actualisation de l'AVP TR6 : redéfinition du programme d'aménagement et de construction / Actualisation de l'AVP pour un montant de 22 610€ HT
- HARDY ENVIRONNEMENT : Actualisation Faune-Flore-Zone Humide pour élaboration du dossier de porter à connaissance « loi sur l'eau », à présenter à la DDTM pour un montant de 15 450€ HT.

Elle précise que ce nouveau travail de réflexion sur la suite et la fin de la ZAC est indispensable pour optimiser au mieux les espaces encore urbanisables en perspective de l'application du ZAN de la révision du SCOT et de celle du PLU à suivre.

Soit un montant global de 38 060€ HT portant le nouveau montant du marché à 623 755.64€ HT.

Soit un pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial de 19.02%. Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour signer l'avenant proposé qui entraîne une augmentation du marché initial supérieur à 10 %.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu les articles L.2121-29, L.2334-32 à L.2334-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique ;

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230523-
2333-DE Reçu le 25/05/2023

*Vu le rapport présenté par SELA, mandataire de la collectivité, en COPIL ZAC le 12 avril 2023,
Vu la présentation en commission finances le 15 mai 2023,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer un avenant n°5 avec ARCADIS/ATELIER FAYE/ATELIER 360/HARDY Environnement, maître d'œuvre des travaux de réalisation de la ZAC Cour des Bois pour un montant de 38 060€ HT.

Pour extrait conforme au registre »

Philippe JAHAN
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

